

## LE BUT DE L'ASSOCIATION CÔTE-D'OR RANDONNÉE

- Permettre aux randonneurs qui pratiquent seuls, en famille ou entre amis, de prendre une licence à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), sans passer par un club « ordinaire ».
- Permettre à toute personne d'être licenciée auprès de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, si elle ne dispose pas d'une association affiliée à proximité de son domicile.
- Soutenir l'action des bénévoles : notamment en matière d'aménagement, de balisage et d'entretien des sentiers.
- Défendre la pratique de la randonnée en Côte-d'Or et en France.

L'association **Côte-d'Or Randonnée** ne propose pas de programme de randonnées.

**Chaque adhérent est libre.**



## POURQUOI SE LICENCIER ?

Adhérer à Côte-d'Or Randonnée c'est :

- **Bénéficier d'une assurance adaptée en France et à l'étranger** (responsabilité civile et accidents corporels).
- **Soutenir la FFRandonnée dans ses missions de balisage et d'entretien des sentiers** de randonnée pédestre.
- **Etre informé de l'actualité de la randonnée en Côte-d'Or** grâce à la Gazette et le site internet du CDRP 21.
- **Bénéficier de réductions auprès des partenaires suivants** : Azuréva, VVF, Cap France, Villages vacances VTF, Clubaventure, Renouveau Vacances, Touristra, Ternélia.
- **Accéder aux formations** dispensées aux niveaux départemental et régional :

> **Stage de balisage**, pour ceux qui souhaitent s'investir dans l'action du CDRP 21 en matière d'aménagement et d'entretien des sentiers.

> **Stage de formation aux premiers secours**, adaptés à la pratique de la randonnée.

> **Stage d'initiation au GPS** de randonnée

> **Stage d'initiation à la lecture de carte et à l'orientation.**

> **Stage de formation Animateur** de randonnée niveau 1.

> **Stage de sensibilisation et d'initiation au bivouac en milieu enneigé.**

> **Stage Animateur raquettes / milieu enneigé**

> **Stage de formation Animateur de randonnée niveau 2**, (ancien Brevet Fédéral) agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

## Les missions du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP)

- Permettre aux usagers de disposer d'un réseau de sentiers adapté aux diverses pratiques de la randonnée pédestre : familiale, sportive mais également à destination des personnes à mobilité réduite.
- Former les baliseurs bénévoles et coordonner leur action : en Côte-d'Or, près de 200 baliseurs entretiennent plus de 2500 km de sentiers balisés.
- Assurer pour le compte du Conseil Général, la surveillance des sentiers dont le CDRP n'a pas la charge de l'entretien.
- Défendre les intérêts des randonneurs auprès des pouvoirs publics.
- Assurer la promotion de la randonnée pédestre.
- Animer le réseau associatif départemental : 49 clubs affiliés en Côte-d'Or.

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
notre site Internet :



[www.cotedor-randonnee.com](http://www.cotedor-randonnee.com)

# Côte-d'Or Randonnée



" Ensemble, protégeons  
les sentiers de Côte-d'Or "

**Bulletin d'adhésion  
2011 - 2012**



**Rejoignez  
nous...**  
randonnez l'esprit libre

## LA LICENCE FFRP ET SES GARANTIES

Licences individuelles	Tarifs	Licences familiales	Tarifs
IR – assurance responsabilité civile (R)	22,60 €	FR – responsabilité civile (R)	42,80 €
IRA – assurance R + accidents corporels (A)	24,30 €	FRA – assurance R + accidents corporels (A)	46,50 €
		FRAMP – FRA Monoparentale	31 €
IMPN – assurance RA+ Multiloisirs Pleine Nature (MPN)	32,70 €	FMPN – assurance RA+ Multiloisirs Pleine Nature (MPN)	63,00 €

Domaine des garanties	IR/ FR	IRA/ FRA/ FRA MP	IMPN/ FMPN
<b>Activités assurées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier</li> <li>cheminements sur sentiers balisés ou non et hors sentiers, y compris sur des sentiers possédant des aménagements destinés à faciliter la progression (échelles et mains courantes) et sur la neige, sans limite d'altitude en montagne, à pied, avec raquettes à neige, ski de fond ou marche nordique.</li> <li>le trajet A / R « domicile – lieu de la randonnée » est couvert, en complément de l'assurance automobile obligatoire</li> </ul> <b>MAIS SONT EXCLUS :</b> Les parcours exigeant un matériel spécifique de sécurité à la haute montagne (alpinisme, glacier, via ferrata, escalade)	•	•	•
<b>Complément IMPN (Multiloisirs Pleine Nature)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La randonnée alpine et de montagne avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation P.D. (Peu Difficile) de l'échelle internationale de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné.</li> <li>Des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ou ski de randonnée, ski alpinisme, snowboarding, snowkite) ; activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer ; canyonisme, raft, hotdog ; descente en rivière avec canoë biplace insubmersible ; nage en eau vive), courses et autres formes de randonnée (course d'orientation, trail ; cyclotourisme : exclus cyclo cross et piste ; VTT : exclus VTT de descente et BMX ; randonnée équestre).</li> </ul>	Néant	Néant	•
<b>Nature et montants des garanties</b>			
<b>Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous dommages confondus : 10 000 000 €.</li> <li>Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 500 000 €.</li> <li>-par incendie ou dégâts des eaux, en et hors des locaux permanents : 1 500 000 €.</li> <li>-dommages aux biens confiés : 20 000 € (franchise 50 €).</li> </ul>	•	•	•
<b>Frais de recherche et de secours : 7 500 €</b>	•	•	•
<b>Défense pénale et recours contre un tiers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>30 000 € (franchise : 200 €).</li> </ul>	•	•	•
<b>Accidents corporels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Décès (frais d'obsèques) 5000 €.</li> <li>Invalidité permanente :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>jusqu'à 65% : sur la base de 20 000 €.</li> <li>-de 65 à 100 % : versement intégral de 30 000 €.</li> </ul> </li> <li>Frais de traitement (sous déduction des prestations sociales et mutualistes) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-150 % du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale</li> <li>-forfaits : 200 € par dent (maximum 4)</li> <li>-lunetterie : 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille.</li> <li>-autres prothèses : 200 €</li> </ul> </li> <li>Remboursement des frais médicaux prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais de transport : 1 500 €. Autres frais : 1500 €</li> <li>-Frais de rapatriement : 2 500 €.</li> </ul> </li> </ul>	Néant	•	•
<b>Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à l'activité : 600 € (franchise 30 €).</b>	Néant	•	•
<b>Assistance / rapatriement : après une nuit d'hospitalisation.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>A hauteur des frais réels :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-Transport jusqu'au centre médical ( y compris par hélicoptère)</li> <li>-Rapatriement ou transport sanitaire</li> <li>-Transport d'un membre de la famille</li> <li>-Rapatriement du corps après décès</li> <li>-Frais d'évacuation sur piste de ski</li> </ul> </li> <li>Soins médicaux à l'étranger 20 000 €.</li> <li>Caution pénale à l'étranger : 15 500 €.</li> </ul>	Néant	•	•
Pour toute question concernant vos garanties d'assurance ; contactez MMA au 02 43 41 69 74 ou loisirsmt@groupe-mma.fr			

## Formulaire d'inscription

Merci de renvoyer le bulletin au CDRP 21 (voir adresse au dos)

Sexe :  Féminin  Masculin

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance :        /        /

N° de licence (en cas de renouvellement) :

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Mail : .....@.....

Les membres de la famille (conjoint/concubin, petits enfants et enfants de moins de 25 ans) compris dans la licence familiale (FR / FRA / FMPN / FRAMP) sont :

1/ Nom ..... Prénom .....

Sexe : F  M  Date naissance :

2/ Nom ..... Prénom .....

Sexe : F  M  Date naissance :

3/ Nom ..... Prénom .....

Sexe : F  M  Date naissance :

4/ Nom ..... Prénom .....

Sexe : F  M  Date naissance :

5/ Nom ..... Prénom .....

Sexe : F  M  Date naissance :

Pour randonner dans les meilleures conditions et apporter mon soutien à l'action de la Fédération Française de Randonnée Pédestre,

Je souscris à la licence (adhésion à Côte-d'Or Randonnée incluse)

**Individuelle** ou **Familiale**

IR - 22,60 €

FR - 42,80 €

IRA - 24,30 €

FRA - 46,50 €

IMPN - 32,70 €

FMPN - 63,00 €

FRAMP - 31 €

Je note que la licence est valable du 01/09/2011 au 31/08/2012 et que l'assurance rattachée est valable du 01/09/2011 au 31/12/2012.

Je souhaite m'abonner à *Passion Rando magazine* pour 4 numéros trimestriels au tarif préférentiel de 6 €

► Je joins un chèque de ..... € (montant total) Libellé à l'ordre de Côte-d'Or Randonnée

► Je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.

Bulletin à renvoyer à :

**CDRP 21**  
9 rue Jean Renoir  
21000 DIJON



[www.cotedor-randonnee.com](http://www.cotedor-randonnee.com)

Mail : [cdrp21@orange.fr](mailto:cdrp21@orange.fr)  
Tél. : 03 80 41 48 62